

religieux *enseignant*. Nous n'avons jamais eu l'idée de nier l'influence des ordres religieux sur le développement de la civilisation moderne. Nous avons, Dieu merci, appris l'histoire à trop bonne école pour oublier que ce sont les ordres religieux et monastiques qui ont empêché l'Europe de retomber dans les plus profondes ténèbres de l'ignorance et de la barbarie, lorsque les hordes de barbares eurent étouffé dans le sang les derniers vestiges de la vieille civilisation romaine.

Maintenant à la question. Le Révérend Père base sa démonstration de l'utilité des sociétés coopératives de consommation sur les propositions suivantes :

1o Les denrées passent entre trop de mains, pour aller du producteur au consommateur et, comme chaque intermédiaire prélève un bénéfice, il y a avantage à diminuer autant que possible le nombre de ces intermédiaires.

2o Le riche, en achetant en gros, se dispense de passer sous les fourches caudines du plus rapace de ces intermédiaires : le marchand détaillier ; il peut, par conséquent, acheter à meilleur marché ; tandis que l'ouvrier ne peut acheter qu'en petites quantités et est obligé de payer le bénéfice du détaillier.

3o En s'organisant en société coopérative de consommation, les ouvriers pourront supprimer le détaillier, acheter à bien meilleur marché et de meilleure qualité.

4o Et subsidiairement, les sociétaires devant payer comptant à la société de consommation, la plaie du crédit, qui leur fait tant de mal, disparaîtra.

Notre contradicteur admet, à son corps défendant, la nécessité dans l'état social actuel du marchand de gros. C'est au détaillier qu'il en a. Et bien, au risque d'être accusé de nous inspirer d'intérêts de boutique, nous répétons que le détaillier a sa raison d'être et qu'il joue un rôle utile dans la société. Nous devrions dire un rôle nécessaire, car le R. P. Gohiet, en établissant sa société coopérative, ne fait pas disparaître le détaillier, il ne fait que le transformer ; car ce sont les consommateurs eux-mêmes qui se font leurs propres marchands détailliers.

Que le travail du détaillier soit fait, dans la société coopérative, par des employés salariés ou par les sociétaires eux-mêmes, cela ne fait rien à l'affaire, si ce n'est que la praticabilité de la distribution des denrées par les sociétaires eux-mêmes nous paraît une illusion gé-

néreuse de plus dans l'esprit du Révérend Père. "Chacun à son métier, les vaches sont bien gardées," dit un vieux proverbe de France. Que l'ouvrier reste à son atelier, sa femme à son ménage et le marchand à sa boutique.

Qu'il donne son temps ou son argent, le sociétaire paie les frais de distribution des denrées ; donc il ne supprime pas le détaillier.

Nous avons affirmé que, dans le cours régulier des choses, le riche achète chez le marchand détaillier, comme l'ouvrier et paie autant que lui, souvent plus que lui, pour le travail du détaillier. On nous oppose, pour nous contredire, le fait que, en France, les riches achètent le vin à la barrique, à bien meilleur marché que l'ouvrier, qui ne peut l'acheter qu'au litre. Nous pourrions retorquer que le riche, avant de consommer le vin acheté à la barrique, paie les gages du domestique qui l'a mis en bouteilles. Mais l'ouvrier canadien n'achète pas de vin, car le vin est, malheureusement, un article de luxe chez nous.

Nous affirmons de nouveau que, pour tout ce qui compose le commerce ordinaire de l'alimentation, du vêtement, de la chaussure, et, en général, des objets de consommation, le riche est le client du détaillier. Nous pourrions citer une résolution de l'association des épiciers de gros de Montréal, en vertu de laquelle les maisons de gros s'engagent à ne rien vendre au consommateur. Une résolution semblable, adoptée par les marchands de nouveautés en gros et portant leur signature, est affichée dans chacun de leurs magasins. Et cette prohibition s'applique non seulement à la clientèle riche en général, mais aux amis de la maison qui pourraient réclamer ce privilège comme une faveur personnelle.

Le riche, il est vrai, peut acheter certaines denrées en gros sur le marché, mais c'est le plus souvent du producteur lui-même, et ces achats se font en quantités telles qu'ils ne sont pas hors de la portée de l'ouvrier économe et prudent ; soit, par exemple, le beurre à la tinette, les pommes de terre et autres légumes au sac ou au baril. Un ouvrier qui achètera une tinette de beurre de 70 livres, coûtant de \$14.00 à \$16.00 suivant l'état du marché et la qualité, ne paiera pas un sou de plus par livre que le riche achetant 4 à 5 tinettes à la fois, ce qui est extrêmement rare.

Mais nous ne prétendons pas que l'ouvrier ne paie pas, souvent, plus cher que le riche ; nous disons qu'il

peut acheter à aussi bon marché, en agissant avec économie et prudence.

S'il ne le fait pas, ce n'est ni la faute du riche, ni celle du détaillier, c'est sa faute à lui, ouvrier ; et si nous avons la moindre autorité pour donner un conseil au Révérend Père Gohiet, nous lui donnerions celui d'enseigner plutôt aux ouvriers les petits secrets du gouvernement économique du ménage.

Il est évident qu'un ouvrier qui achète un quarteron de beurre à la fois doit payer plus cher que celui qui en achète une tinette, car il lui faut payer le travail nécessaire pour diviser la tinette en quarterons. Mais celui qui achète une livre et celui qui en achète dix paient exactement le même prix par livre.

Faire les achats de denrées en quantités normales et payer comptant, voilà le précepte qu'il faudrait prêcher aux ouvriers. Les détailliers auraient moins de travail, par conséquent moins de dépenses de commis ; ils n'auraient pas à s'assurer contre les risques des crédits, en surchargeant leurs prix d'une prime plus ou moins suffisante, et ils pourraient, en conséquence, vendre à bien meilleur marché.

Cela nous amène à parler du crédit dont on nous reproche d'avoir affirmé la nécessité. Ici, encore, nous devons restreindre notre démonstration à notre pays, au Canada. En France, où la différence des saisons est beaucoup moins marquée qu'ici, un ouvrier laborieux ne connaît guère le chômage que comme accident. Et cependant, les sociétés coopératives de consommation qui réussissent en France, sont celles qui sont constituées par les employés et ouvriers des grandes administrations ou des grandes industries ; parce que les sociétaires y sont assurés d'un travail permanent et du paiement régulier de leur salaire. En dehors de celles-là, combien en comptez-vous qui aient prospéré ?

Ici, au contraire, pour une foule d'ouvriers, le chômage est de règle pendant plusieurs mois de l'année ; les crises industrielles sont plus fréquentes et plus intenses, les faillites plus nombreuses. Voici un ouvrier chargé de famille, qui, ayant peine à joindre les deux bouts quand l'ouvrage donne, est forcé de chômer pendant deux ou trois mois ; que deviendrait-il, que deviendrait sa famille, lorsque ses maigres économies seraient épuisées, s'il ne pouvait pas acheter à crédit de son détaillier attiré qui, sachant son client honnête, compte être rem-